

INTERPELLATION

Du moment idoine pour rénover une place de jeux

Lors de sa séance du 4 avril dernier, le Conseil Communal, via le préavis N° 206, a accordé un crédit de CHF 270'000.- TTC pour la réalisation d'une place de jeux dans le Parc du Bourg-de-Rive. Il était stipulé que « *pour des raisons de sécurité et sanitaires, cette place de jeux doit impérativement être réfectionnée dans les meilleurs délais.* » Je ne peux que saluer l'octroi de ce crédit et ne reviens pas sur cette décision.

Je me pose, par contre, des questions quant à la planification desdits travaux par la Municipalité. Le « meilleur délai » trouvé a été, semble-t-il, d'effectuer les travaux du 20 juin au 29 août, soit en plein été, lorsqu'il fait traditionnellement beau et que les journées sont longues. Qui plus est, les écoles et nombre de crèches sont usuellement fermées en juillet et août ce qui augmente d'autant l'attractivité de telles places pour les parents qui cherchent des activités à pratiquer avec leur progéniture.

La pertinence de la période choisie afin d'effectuer les travaux ne saute pas aux yeux de prime abord. C'est un peu comme si on refaisait le fond de piscine de Colovray en juillet ou que l'on remplaçait les télésièges à la Dôle au mois de janvier.

Un des arguments avancé a été, semble-t-il, de faire en sorte que tout soit terminé pour la rentrée scolaire. Il me semble légitime de questionner cette argumentation qui veut que l'on doive terminer une place de jeu au moment où les écoles et crèches ont repris leurs activités et que la plupart des parents sont de retour au travail.

D'autre part, même si cela n'est pas primordial, on peut trouver dommage d'entamer des travaux au moment où les touristes déambulent au bord du lac.

Voici donc les questions que je me permets de poser à la Municipalité.

1. Attendu qu'à ma connaissance aucune urgence concernant la sécurité n'a été mentionnée, pourquoi avoir effectué les travaux au moment précis où ces installations sont particulièrement utiles aux parents nyonnais ?
2. S'il y avait des raisons sécuritaires et sanitaires urgentes, n'aurait-il pas fallu anticiper la demande au Conseil afin d'effectuer les travaux lors du premier trimestre de 2011 ?
3. Y avait-il des contraintes techniques impératives qui empêchaient que de tels travaux se déroulent à un autre moment ?
4. A l'avenir, est-ce que de tels travaux ne pourraient pas être envisagés en octobre/novembre ou en février/mars afin que les places de jeux puissent être accessibles par toutes et tous lorsque le temps est propice à leur utilisation ?

Dans l'attente d'éclaircissements à ce sujet, je remercie d'avance la Municipalité pour la prise en considération de cette interpellation,

David Vogel, Conseiller Communal Vert'libéral

Nyon, le 9 août 2011